TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE PAU

Le président du tribunal administratif de Pau

Vu l'article 53 du décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991 modifié organisant la profession d'avocat ;

DECIDE :

Article 1er : Sont désignées pour participer au jury de l'examen d'accès au Centre Régional de Formation Professionnelle des Avocats :

Titulaire : Mme Marianne Duchesne

Suppléante : Mme Estelle Portès

Article 2 : La présente décision sera notifiée aux magistrates désignées et au président de l'université de Pau et des Pays de l'Adour, et publiée sur le site internet de la juridiction.

Fait à Pau, le 1er septembre 2025.

Le président,

Jean-Claude PAUZIÈS

Villa Noulibos - cours Lyautey - B.P. 543 - 64010 PAU Cedex
☎ : 05 59 84 94 40 – Fax : 05 59 02 61 98